

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: Mme Patricia VERGNAUD qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU

Date de la convocation : 01/10/2024

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-10/01

OBJET : CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Vu :

- Le Code de la commande publique ;
- La consultation des entreprises pour la construction de la médiathèque aux Brouzils, réalisée du 3 au 26 juillet 2024 ;
- Le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet d'architectes Blanchard-Tetaud-Blanchet ;
- La réunion de la commission d'ouverture des plis en date du 19 septembre 2024 ;
- Les critères de sélection établis dans le règlement de consultation.

Considérant :

- Que 51 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les différents lots de travaux ;
- Que les offres reçues ont été analysées conformément au système de notation défini ;
- Que les offres retenues répondent aux exigences techniques et financières du projet ;
- La prestation supplémentaire éventuelle (PSE 3) proposée par la SARL AMIAUD pour le lot 13 (électricité), s'élevant à 131,60 € HT et relative au câblage sonorisation.
- Considérant que Monsieur Jean-Louis AMIAUD est sorti de la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part aux échanges et à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

Article 1 : D’attribuer les marchés de travaux pour la construction de la médiathèque aux entreprises suivantes, selon les montants indiqués :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Offre de base HT	PSE retenue HT	Montant total HT
1	Démolition	GIRARDEAU TP	18 550,00 €	-	18 550,00 €
2	Terrassement-VRD-Aménag. Ext.	SAS AGESIBAT	36 302,05 €	-	36 302,05 €
3	Gros œuvre	SAS MORISSET	59 945,98 €	-	59 945,98 €
4	Charpente Bardage	ATELIER DU BOCAGE	207 167,01 €	-	207 167,01 €
5	Couverture et Bardage Zinc	SARL RAVELEAU DOMINIQUE	94 628,90 €	-	94 628,90 €
6	Menuiseries extérieures - Serrurerie	SARL GAILLARD	78 287,15 €	-	78 287,15 €
7	Menuiserie intérieure bois	ADM BRODU	51 142,30 €	-	51 142,30 €
8	Cloisons sèches	ISOLYA	33 860,94 €	-	33 860,94 €
9	Faux plafonds	SARL HERVOUET	32 518,06 €	-	32 518,06 €
10	Revêtements de sol carrelage	BATI CERAM	15 113,01 €	-	15 113,01 €
11	Revêtements de sol textile	LES PEINTURES PARISIENNES	15 981,51 €	-	16 113,11 €
12	Peinture	EVPR SARL	9 738,45 €	-	9 738,45 €
13	Électricité	SARL AMIAUD	50 222,57 €	131,60 €	50 354,17 €
14	Chauffage, ventilation, plomberie	SARL AMIAUD	83 260,00 €	-	83 260,00 €

Article 2 : Le montant total des travaux, y compris la PSE 3 du lot 13, s’élève à **786 849,53 € HT**.

Article 3 : Madame le Maire est autorisée à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et à engager toute démarche nécessaire à l’exécution du projet.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
 Pascal CAILLE


LE MAIRE,
 Emilie DUPREY
